



Le Journal

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SELESTAT

N°17 - Juin 2005

Actualités P 2/3

- *Info Jeunes*
- *Portrait des nouveaux animateurs*
- *Les équipements sportifs*

Le dossier P 4/5

- *L'OPAH*
- *Le RAM*

La Communauté P 6/7

- *Dépêche :*
 - *développement économique*
 - *la dématérialisation des marchés publics*
- *Budget 2005*

Les décisions P 8

- *Décisions des derniers conseils*
- *Programme de Pierisel TV*



infos jeunes

PROGRAMME

DES VACANCES D'ÉTÉ 2005

CAMPS DE VACANCES

OBJECTIF

Faire découvrir à 15 jeunes de 10 à 18 ans des activités de pleine nature et favoriser les échanges avec d'autres jeunes.

Sports Nautiques & Culture en Bretagne, dans le Finistère, Perharidy

Sports nautiques, randonnée, découverte régionale sous toutes ses formes...

Chacun trouvera une activité de loisir à sa portée dans un merveilleux environnement naturel.

Festival "Chalon dans la rue" à Chalon-sur-Saône : du 22 au 24 juillet 2005

C'est 4 jours d'Arts de Rue.

Une culture accessible, participative, des artistes de la rue. C'est 120 compagnies et des créations de nombreux jeunes talents liés à l'Art Urbain : Plasticiens, musiciens, danseurs, photographes, vidéastes, peintres, comédiens.

Aventure & Patrimoine dans les Vosges, à Celles-sur-Plaine : du 25 au 29 juillet 2005

5 jours pour découvrir les richesses des Vosges, animations nature, jeux, activités sportives, veillée...

Équitation dans le Val de Villé à la ferme de l'Ortenbourg : du 8 au 13 août 2005

Une semaine à la ferme pour partager la vie des chevaux et s'initier à l'équitation (initiation en manège, promenade, jeux...)

Les journées s'organiseront autour d'activités de loisirs : lors des soirées, des veillées seront organisées avec projection d'un film sur écran géant, soirée dansante, veillée des jeux...

CENTRES DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

OBJECTIF

Faire découvrir aux jeunes de 11 à 14 ans des activités variées et ludiques.

Centre Socioculturel de Baldenheim du 4 au 8 juillet 2005

Sortie à l'Opéra du Rhin de Strasbourg

Spectacle de musique et Chorale

En partenariat avec les écoles de musique de la Com Com

Activités de loisirs : VTT, canoë, veillée sous tente

La Vancelle - MJC du 18 au 22 juillet 2005

Sortie cinéma à Strasbourg

Veillée à la MJC de la Vancelle (le jeudi)

Réalisation d'un court métrage

Activités de loisirs : Confection de décors, maquillage, dialogues, jeux...

La Vancelle - MJC du 25 au 29 juillet 2005

Sortie au parc aventure

Veillée à la MJC de la Vancelle (le jeudi)

Raid sportif : VTT, canoë, tir à l'arc, sports collectifs...

Vice-président délégué
Clément RENAUDET

Projets PTJ (Projet Territorial pour la Jeunesse)

	Organisme	Intitulé du projet	Période	Descriptif	Objectifs visés	Public concerné	Partenaires
1	Association GAMADJI	Help an AFRICA	toussaint-05	Projet humanitaire au Sahel	Implication de jeunes dans un projet de solidarité Voyage sur place	13/ 16 ans	Collège de Châtenois SAJ de la CDC de Sélestat DRDJS, Région
2	Ville de Sélestat	Libre Antenne	nov-04 à sept-06	Emissions de radio : informations sur animations + sujets d'actualité	Diffusion de l'information jeunesse par et pour les jeunes	13/ 18 ans	Radio Azur FM Conseil Local des Jeunes de Sélestat SAJ Interco
3	Ville de Sélestat	Paroles de jeunes	nov-04 à sept-06	Reportages radio réalisés par des jeunes autour des conduites à risque	Impliquer les jeunes dans la prévention des conduites à risque	12/ 18 ans	Radio Azur FM Conseil Local des Jeunes de Sélestat SAJ Interco
4	MJC La Vancelle	Tournoi de Beach Soccer Lieu d'animation sur le sable	été 2005	Installation d'un terrain de Beach Soccer à l'usage des jeunes tournois, activités diverses	Créer un lieu d'animation dans la Commune pour l'été	6/ 77 ans	SAJ Intercommunal La Vancelle LAFA
5	Zone 51	Festival Lez'arts scéniques 2005	du 19 au 21/08/05	Festival musiques actuelles (5 ^e édition)	Implication de jeunes sur la préparation (100 jeunes bénévoles)	15/ 25 ans	SAJ Intercommunal Ville de Sélestat Jeunesse et Sports Les Tanzmatten
6	CESC	Le Maître du jeu	janv-05 à juin-05	Animer les récréations dans les collèges et écoles avec des jeux de prévention de la violence	Implication des jeunes dans le projet de prévention de la violence scolaire	10/ 15 ans	SAJ Intercommunal FDMJC 67, PEEP Collège Mentel, FCPE Ecoles élémentaires • Maison des Jeux de Strasbourg



Portraits des nouveaux animateurs

Nom et Prénom : Aline TUTIN

Age : 23 ans

Profession : animatrice

Plat préféré : tartiflette

Chanteur – Chanteuse préféré : Lynda Lemay

Auteur : Stephen KING

Loisirs : natation, randonnée

Aime : la nature, les fêtes entre amis, les voyages

N'aime pas : les personnes superficielles, les discriminations, l'injustice

Tu viens d'intégrer le SAJ de la COM COM, mais peux-tu nous dire d'où tu viens ?

Je suis originaire d'Alsace où j'ai effectué l'ensemble de mes études (BEP Sanitaires et Sociales et Bac SMS). Ensuite je me suis installée dans les Vosges où j'ai occupé un poste d'animatrice dans un centre permanent qui accueillait des classes de découverte, je donnais essentiellement des cours d'orientation. Durant les périodes de vacances scolaires, je faisais de l'intégration d'enfants handicapés.

Comment penses-tu réussir à impliquer les jeunes dans tes actions ?

Je pense qu'il n'y a pas de recette miracle. Le plus important c'est d'être à leur écoute, de leur proposer constamment de nouvelles activités pour qu'ils ne se lassent pas et qui leur permettent de s'ouvrir sur autre chose que leur quotidien. Il est également important de croire en leur projet et de les aider à les réaliser en s'entourant d'associations, d'élus, de parents...

Nom et Prénom : Lenaïc Eberlin

Age : 23 ans.

Profession : animateur.

Plat préféré : les accras, les beignets de fleurs, les plats de mes grands-mères et de ma maman.

Musiques préférées : c'est large: le trad, l'accordéon, le festif, la chanson, l'électro...

Auteur(e)s préféré(e)s : Luis Sepulveda, Taïbo II, Gavalda, J-M Pelt.

Loisirs : la cuisine, le jardinage, la pratique musicale, les contes, le bénévolat associatif et surtout partager mes passions.

Aime : les relations humaines, voyager et la nature.

N'aime pas : l'individualisme, la pollution, le désengagement.

Quel est ton parcours avant de travailler au sein du service «animation jeunes» ?

J'ai obtenu un baccalauréat professionnel de cuisinier restaurateur au lycée hôtelier Alexandre Dumas à Illkirch. Je suis originaire de Muttersholtz où j'ai participé à la création de l'association de jeunes «Azimut». J'ai découvert l'animation lors d'un remplacement et de plusieurs stages en animation cuisine à la Maison de la Nature du Ried et du Centre Alsace. En parallèle j'ai passé le BAFA et débuté un BAJD en m'engageant dans le bénévolat avec le service «animation jeunes».

Enfin, je suis entré en formation BEATEP nature à l'ARIENA et avant de présenter ma candidature au sein de l'équipe de l'«animation jeunes» j'y ai développé un projet environnemental sur le jardin en lien avec l'alimentation durant mon stage d'été. Aujourd'hui l'équipe est entièrement renouvelée, j'ai pris la succession des animateurs qui ont participé à me former.

Qu'est-ce qui t'intéresse dans l'animation ? Pourquoi as-tu choisi ce métier ?

C'est un métier où l'on s'enrichit par les rencontres, la diversité, le sens de l'écoute et l'ouverture, c'est aussi cela que j'apporte aux jeunes. Aussi ce travail permet de s'ouvrir à des domaines nouveaux (Hip-hop, théâtre,...) auxquels on ne s'intéressait pas forcément. Cela demande un travail de recherches et une capacité à s'adapter en permanence. De plus je ne travaille jamais seul, nous sommes une équipe de 3 et nous travaillons avec les personnes relais impliquées sur le terrain, nous sollicitons des bénévoles, des associations, des animateurs vacataires et des stagiaires que nous soutenons dans une démarche de formation. Je fais appel à des personnes ressources pour certains projets avec qui je suis amené à travailler ou qui peuvent me conseiller. Il m'arrive de faire appel aux groupes de jeunes que je rencontre dans mon travail et qui sont autonomes. Actuellement je sollicite des collectifs de danseurs et percussionnistes pour se produire dans plusieurs manifestations.

Les équipements sportifs

●●● La volonté de doter le territoire de la communauté de communes de nouveaux équipements sportifs communautaires a été exprimée à plusieurs reprises au cours des dernières années notamment à l'occasion des réflexions, des débats, des décisions qui ont eu lieu sur les projets de stade nautique intercommunal et de terrain de grands jeux en gazon synthétique.

Plusieurs facteurs importants ont été soulignés sur ce thème, en particulier: le rôle important que joue la pratique sportive pour une meilleure cohésion sociale, la multiplication et la diversification des pratiques sportives l'augmentation constante du nombre de pratiquants de tous âges et de toutes origines la dimension de solidarité intercommunale et d'aménagement du territoire qui doit ressortir d'une politique d'investissement en équipements sportifs communautaires.

Adoptée en juin 2003, la charte intercommunale de développement prévoit, dans son chapitre «services aux habitants», la mise en place d'un schéma des équipements sportifs intercommunaux avec la création d'équipements spécialisés et d'équipements de proximité.

●●● Le principe d'une étude de faisabilité a été décidé par le conseil de communauté dans sa séance du 29 mars 2004, l'objectif étant de se déterminer sur la question de la mise aux normes du COSEC Eugène GRIESMAR pour la pratique du handball au plus haut niveau (modification de l'existant ? construction d'une nouvelle salle sur place ? sur un autre site ? prise en compte d'autres activités ?)

Un volet concernant les autres équipements communautaires à inscrire dans une programmation a été étudié conjointement par le même cabinet d'études.

Ces études confiées à l'ADHAUR (Colmar) se sont déroulées fin 2004 – début 2005 en liaison avec un groupe de pilotage composé d'élus et de techniciens de la communauté de communes et de la ville de Sélestat

Après ces phases d'études, de réflexions et de débats, le conseil de communauté a pu adopter le 23 mai une programmation d'équipements sportifs communautaires qui s'inscrirait dans la durée et qui se déroulerait selon différentes priorités :

1^{ère} priorité à engagement immédiat dès 2005:

Création d'une nouvelle salle au COSEC Eugène Griesmar permettant la pratique du handball en ligue professionnelle. Le choix se porte sur une adjonction à l'équipement existant : maintien de l'activité du site pendant les travaux, complémentarité avec les différents locaux existants, économies d'échelles en investissement et en fonctionnement, démarrage rapide sont les principaux atouts de cette solution. Le coût de l'opération est évalué (activités handball) à 5 M€ TTC. Les besoins liés aux pratiques du judo, de l'escrime et de l'escalade déjà existantes sur le site seront étudiés dans le cadre de cette extension. Cette opération débute avec l'engagement prochain de la programmation technique détaillée qui sera suivie par un concours de maîtrise d'œuvre.

Des plateaux d'activités multijeu : équipements de proximité, facilement adaptables selon les besoins, ils permettent des pratiques sportives ou de loisirs même sans encadrement spécialisé. Ils peuvent également être utilisés par les scolaires. Le coût unitaire de l'ordre de 70 000 € reste faible et permet ainsi une implantation sur plusieurs sites de façon à ce que toutes les communes y compris les plus petites bénéficient à terme d'équipements sportifs communautaires. 7 équipements pourraient ainsi être créés en 2005 – 2006 (La Vancelle, Dieffenthal, Mussig, Ebersmunster, Kientzville, Châtenois, Sélestat).

2^{ème} priorité à inscrire dans la programmation pluriannuelle des 5 prochaines années : 2 salles couvertes (dimensions et caractéristiques à définir) l'une pour les communes du Ried, l'autre pour les communes du Piémont.

3^{ème} priorité : Les équipements inscrits dans le schéma des équipements sportifs de compétence intercommunale dont la date de réalisation ne peut être arrêtée:

le stade nautique intercommunal dans la zone de loisirs Sélestat – Kintzheim, un nouveau stade omnisports, les futurs terrains de grands jeux en gazon synthétique.

Le Président
Marcel BAUER



Exemple de modification de l'espace intérieur dans le respect des volumes existants



Le chantier, une occasion de redécouvrir des trésors cachés, avec ici la mise à jour d'encadrements datés du XIII^e siècle, préservés sous le crépis, témoins des transformations successives de cette bâtisse construite sur le premier rempart de la ville.



Vue générale des bâtiments rénovés, situés dans le centre historique de Sélestat.

L'OPAH

Du nouveau en 2005

● ● ● Depuis septembre 2004, la Communauté de Communes de Sélestat s'est engagée pour une durée de trois ans dans la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). De nombreux propriétaires ont ainsi déjà bénéficié de subventions pour améliorer le confort de leurs logements.

POUR AMÉLIORER VOS LOGEMENTS

Si vous envisagez de faire réaliser des travaux de réhabilitation, les subventions sont versées par l'ANAH, la Région Alsace et la Communauté de Communes :

- Pour les propriétaires qui souhaitent louer les logements après travaux (subventions comprises entre 20 et 65% du montant HT des travaux, plafonnés). Ces subventions concernent l'amélioration de logements existants, même vacants, ainsi que la création de logements dans les locaux affectés à un autre usage (aménagement de combles, de granges, transformation de locaux professionnels, etc.);
- Pour les propriétaires occupant leur propre logement. Bénéficiaire de ces subventions nécessite toutefois de répondre à des conditions de revenu.

UNE ENVELOPPE DE SUBVENTIONS RÉSERVÉE

Pour 2005, l'ANAH a réservé 815 400 € pour améliorer 110 logements de la Communauté de Communes de Sélestat, dont 88 logements locatifs et 22 logements occupés par leur propriétaire.

A cette enveloppe s'ajoutent les aides complémentaires versées dans certains cas par la Communauté de Communes et le Conseil Régional, ainsi que les aides à l'emploi d'énergies renouvelables (capteurs solaires, géothermie, chaudières bois,...) financées par des primes spécifiques de l'ANAH, le Conseil Régional et l'Ademe.

DU NOUVEAU POUR LES LOGEMENTS VACANTS

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la prime supplémentaire pour logement vacant (plus de 12 mois) a été portée à 5 000 € par logement remis en location sous condition d'un montant minimum de travaux et de réglementation du loyer, financée par l'ANAH.

UNE AIDE À LA CRÉATION DE LOGEMENTS ÉLARGIE

A compter du 1^{er} mai 2005, l'aide à la création de logements locatifs dans les corps de ferme et dans les bâtiments d'activité artisanale financée par le Conseil Régional est élargie, en plus des logements non éligibles aux aides de l'ANAH, aux logements financés par l'ANAH, pour lesquels elle intervient en complément. Cette nouvelle disposition

permet de financer jusqu'à 35% du montant total des travaux.

UNE ASSISTANCE POUR MONTER VOTRE DOSSIER

Pour animer l'OPAH, le Centre d'Etudes Régional pour la Valorisation de l'Espace Architectural et Urbain (C.E.R.V.E.A.U.) a été chargé par la Communauté de Communes de venir en aide aux propriétaires, afin qu'ils puissent bénéficier d'un conseil technique et architectural pour la réhabilitation de leur immeuble. Ils seront également aidés dans le montage de leur dossier de demande de subvention.

Pendant toute la durée de l'OPAH, Guy-Pierre COLIN, chargé d'OPAH, tient des permanences régulières pour informer et accueillir le public. Ces permanences ont lieu :

- tous les mercredis de 16h à 18h au siège de la Communauté de Communes à Sélestat;
- les 1^{er} et 3^e mercredis du mois de 14h à 15h30 à la mairie de Châtenois;
- les 2^e et 4^e mercredis du mois de 14h à 15h30 à la mairie de Muttersholtz.

Vice-président délégué
Jacques MEYER

C.E.R.V.E.A.U. • 89, avenue de Colmar • 67100 STRASBOURG • Tél. 03 88 44 09 08



Mariage réussi entre le vieux et le neuf



Une future chambre en chantier



RAM

Bilan d'une année de fonctionnement

●●● **Le Relais Assistants Maternels est un espace convivial, un lieu de vie et d'informations (sur les droits et la réglementation), un lieu d'orientation, un lieu d'échange et de soutien.**

Ce service s'adresse aux parents, aux assistants maternels et à toute personne intéressée par la petite enfance.

Son objectif est de permettre à l'enfant de «grandir en éveil dans un environnement stable».

Afin de favoriser la proximité de ce service, le RAM intervient, depuis sa création, dans différentes communes de la Communauté de Communes de Sélestat.

C'est pourquoi, il est accueilli au sein des Mairies:

- de **SCHERWILLER**, le mardi de 9 h à 11 h
- de **BALDENHEIM**, le mardi de 15 h à 17 h
- de **CHATENOIS**, le jeudi de 9 h à 11 h (foyer socioculturel)
- d'**EBERSHEIM**, le jeudi de 15 h à 17 h

Des rendez-vous sont également possibles en dehors des heures de permanences, sur simple appel auprès du Relais (03 88 58 01 55). En plus des permanences, des ateliers sont également proposés aux enfants et à tout adulte responsable (assistant maternel, parent, grand-parent, oncles et tantes). Ceux-ci sont organisés à raison de trois interventions dans le mois de 9 h à 11 h.

- Sur **SELESTAT**, le 1^{er} vendredi de chaque mois.
- Sur **SCHERWILLER**, le 2^{ème} lundi de chaque mois.
- Sur **EBERSHEIM**, le 3^{ème} vendredi de chaque mois.

Un planning est adressé à chaque assistant maternel et parent, désireux de participer aux différentes activités. Ainsi, par l'intermédiaire des plannings, chacun est tenu au courant des modifications éventuelles, ainsi que des intervenants



présents (intervenant en musique en l'occurrence Monsieur Fabien SCATTON et une intervenante en baby gym en l'occurrence Madame Jeanne Marie DE MONTE). D'autres interventions sont également mises en place par le Relais, notamment:

- **Les contes de Colette UGUEN** s'adressant aux tous petits, en partenariat avec La Médiathèque de Sélestat, et les différentes Bibliothèques du réseau (Baldenheim, Scherwiller, Châtenois et Ebersheim), à raison d'un mercredi tous les deux mois.
- **Les sessions de formation aux gestes de premiers secours** dispensées par la Croix Rouge de Sélestat.
- **Les réunions d'informations** renseignant sur les droits et devoirs de chacun (retraite, déclaration d'impôts, convention collective...)
- **Les conférences-débats** s'adressant aux parents, aux assistants maternels ainsi qu'à toute personne intéressée par la petite enfance.

Les différentes interventions ci-dessus citées, représentent pour cette première année de fonctionnement, un test. La plupart des activités seront maintenues pour l'année à venir, et d'autres s'ajouteront suivant les demandes. Septembre verra cependant des modifications quant aux jours et lieux de permanences et d'ateliers. En effet, si cette année a permis de reproduire les ateliers dans chaque commune, l'année à venir proposera des interventions spécifiques à chaque commune.

LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE EN QUELQUES MOTS

Cette convention collective est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005. C'est un contrat collectif appelé convention collective, conclu entre : d'une part un ou plusieurs employeurs ou organisations d'employeurs; et d'autre part, un ou plusieurs syndicats de salariés.

Le ministre du travail en choisissant d'étendre cette convention, l'impose donc à tous les employeurs entrant dans le champ d'application territorial et professionnel de la convention. Ainsi, les employeurs devront l'appliquer à leurs salariés même s'ils ne l'ont pas signée: c'est l'extension. Donc, le contrat de travail est soumis à la convention.

Celle-ci a sur le contrat de travail :

- Un effet **immédiat** : dès son entrée en vigueur, elle s'applique immédiatement aux contrats de travail en cours ou à venir.



- Un effet **impératif** : le contrat de travail ne peut y déroger que dans un sens favorable au salarié.
- Un effet **automatique** : les clauses du contrat de travail moins favorables au salarié que celles de la convention sont automatiquement remplacées par les dispositions conventionnelles.

Les parties au contrat peuvent mettre à jour les dispositions conventionnelles par avenant. Si elles ne le font pas, les effets de la convention n'en sont pas atténués pour autant, **elle s'applique pleinement.**

La convention collective modifie ainsi :

- **La durée du travail**, mieux contingentée avec l'instauration d'heures complémentaires et d'heures supplémentaires (majorées à partir de la 46^{ème} heure hebdomadaire);
- **Le système de rémunération** par la suppression du forfait journalier (8 à 10 h de garde), l'affirmation de la mensualisation, la fixation d'un minimum légal aux indemnités d'entretien;
- **Le paiement de salaire** en cas d'absence de l'enfant;
- **Les congés payés** mieux organisés;
- **Le préavis de licenciement**, selon qu'il s'agit d'un contrat de moins d'un an d'ancienneté, ou d'un contrat de plus d'un an d'ancienneté;
- **L'instauration d'une indemnité de rupture du contrat de travail** de plus d'un an d'ancienneté (1/120^{ème} du total des salaires nets perçus pendant la durée du contrat, hors indemnités d'entretien et de repas);
- **L'établissement du contrat de travail** écrit, en deux exemplaires;
- **Une période d'essai** adaptée au temps d'accueil;
- **La garantie de rémunération**, applicable après 11 jours de carence. La prise en charge est immédiate en matière d'accident du travail, de trajet ou de maladie professionnelle;
- **Une rente d'invalidité** complémentaire à celle de la sécurité sociale versée pour garantir 90% du salaire net.

Vice-président délégué
Clément RENAUDET



PROMES SARL - ZI du Sulzfeld, 5 rue des Moulins - 67730 CHÂTENOIS



METALBOI 67 - ZI Nord Sud Todenco, Rue de Charleroi - 67600 SÉLESTAT

DÉPÊCHES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Communauté de Communes de Sélestat organise une nouvelle journée

PORTES OUVERTES DES ARTISANS

le dimanche 6 novembre 2005

Visites d'ateliers
Démonstrations de savoir-faire
Dégustations de produits

Toutes les entreprises immatriculées au Registre des Métiers, quelles que soient leurs activités, sur le territoire de la Communauté de Communes de Sélestat, motivées pour montrer leur savoir-faire au public et disposant de locaux permettant d'accueillir du public, sont invitées à participer à cette opération.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter
Barbara MATHIEU,
chargée d'opération économie à la Communauté de Communes de Sélestat, au **03 88 58 01 60**



Les travaux de construction des deux ateliers relais* présentés dans le numéro de décembre 2004 sont achevés

■ L'entreprise **PROMES** de Sainte-Croix-aux-Mines, spécialisée dans l'ingénierie de l'automatisme, de l'instrumentation, de l'électricité et des équipements spéciaux, s'est installée dans les nouveaux locaux à Châtenois le 1^{er} mai 2005.

■ L'entreprise **METALBOI 67** d'Hindisheim, spécialisée dans le décapage bois et métaux, s'est installée dans les nouveaux locaux à Sélestat le 1^{er} juin 2005.

* atelier relais: dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise

Vice-président délégué
Émile BARTHEL

La dématérialisation des marchés publics en marche à la Communauté de Communes de Sélestat

●●● La dématérialisation des marchés publics consiste à remplacer le support papier par la voie électronique dans les échanges de documents.

L'objectif est de développer progressivement l'emploi des technologies de l'information pour faciliter la passation et l'exécution des marchés publics.

Cette «révolution informatique» impose aux collectivités publiques de mettre en ligne leurs dossiers de consultations et recevoir électroniquement les offres des candidats potentiels pour les marchés au dessus du seuil des 230 000 euros H.T.

Les gains sont à la fois financiers, techniques et de temps. Les gains financiers portent notamment sur tous les coûts de traitement : les frais postaux, les frais d'impression et de papier.

D'un point de vue technique, la dématérialisation limite les redondances de saisies et donc diminue les risques d'erreurs. Elle permet de gérer aisément d'importantes masses de données sous formats standard.

La dématérialisation accélère enfin les échanges. Les gains de temps intéressent la transmission des données et surtout le traitement des documents.

Reste à savoir si la dématérialisation se matérialise...

En effet le coup d'envoi a été donné à la Communauté de Communes. La consultation relative à l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage à Sélestat a fait l'objet d'une procédure dématérialisée. Les candidats ont pu recueillir, via internet, le dossier de consultation et déposer ensuite leur offre sous forme numérique.

Si les retraits électroniques ont connu un certain succès, il n'en est pas de même pour le dépôt des offres. Les entreprises semblent plus réservées sur la faculté de transmettre leurs offres électroniquement, les aspects «sécuritaires» - certificat, signature - les inquiétant encore.

Ce n'est que la première expérience. A suivre donc...

Président de la commission d'appels d'offres
Albert CARL

BUDGET 2005

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal 2005 de la C.C.S. s'élève à 11,4 millions d'euros, dont 6,8 millions d'euros en fonctionnement et 4,6 millions d'euros en investissement. Il finance l'ensemble des activités de la C.C.S. dans les divers domaines de sa compétence.

Le développement économique 2,7 millions d'euros

L'accent est mis sur le soutien à l'activité économique à travers la création de parcs d'activités, la réalisation d'ateliers relais et la programmation d'une pépinière, maison de l'entreprise. La participation à la Mission Locale et à la Plate-Forme Alsace Centrale Initiatives complète l'action menée par la C.C.S.

Le développement touristique concourt également à la valorisation de notre territoire à travers la promotion touristique (guides et plaquettes), la participation à des foires et salons (Nantes, Paris) et l'aménagement d'un espace de tourisme dans les locaux de la future aire de services de l'A35.

Le logement – 1 million d'euros

L'activité de la C.C.S. en faveur du logement est multiple. Elle favorise la réhabilitation de l'habitat locatif à travers la deuxième opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) engagée courant 2004 pour une période de 3 ans. Elle soutient l'action menée par l'association Espérance pour le logement d'urgence. Elle conduit les opérations de rénovation et d'extension de l'aire d'accueil des gens du voyage et la réalisation de l'aire des nomades sédentarisés.

Elle prépare une politique à conduire pour l'habitat à l'échelle du territoire à travers la mise en place d'un Programme Local de l'Habitat (PLH).

Les services – 4 millions d'euros

Les domaines d'intervention de la C.C.S. sont multiples. Ils concernent autant les transports (avec les 3 lignes du TIS, le transport à la demande et les transports scolaires), les équipements sportifs (avec 1 terrain en gazon synthétique, 2 gymnases en service et une programmation en cours), la médiathèque intercommunale et son réseau de bibliothèques, l'animation socio-éducative (animation dans les communes, activités de vacances, mise en œuvre du projet territorial pour la jeunesse), l'enseignement (avec une section universitaire d'études territoriales), la petite enfance (avec le relais d'assistants maternels [R.A.M.]), la télévision locale, l'étude pour la réalisation d'un refuge pour la S.P.A. ainsi que la prise en charge de contributions (pour le service départemental d'incendie et de secours [S.D.I.S.] et le service assainissement pour les eaux pluviales).

L'environnement – 1,2 million d'euros

Hormis le service de l'assainissement, qui fait l'objet d'un budget à part, la C.C.S. intervient dans le domaine de l'environnement pour la construction de la nouvelle Maison de la Nature (C.P.I.E.) à Muttersholtz, la liaison cyclable Sélestat-Muttersholtz ainsi que pour l'entretien et l'aménagement du Giessen et de la Liepvrette.

Les moyens généraux – 2,5 millions d'euros

Pour son fonctionnement général, la C.C.S. emploie une cinquantaine d'agents. Les charges de personnel et les indemnités des élus se montent à 2 millions d'euros. S'ajoutent les frais de gestion, de communication et les aides allouées aux associations.

La fiscalité intercommunale

Les prévisions pour 2005 reposent sur un équilibre financier intégrant une fiscalité en augmentation de 15%. Elle fait suite au transfert de com-

LES RATIOS FINANCIERS MAJEURS POUR 2005

202.73 €
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant

131.51 €
Produits des impositions directes par habitant

204.10 €
Recettes réelles de fonctionnement par habitant

132.99 €
Dépenses d'équipement brut par habitant

117.38 €
Encours de la dette par habitant

22.65 €
Dotations globales de fonctionnement par habitant

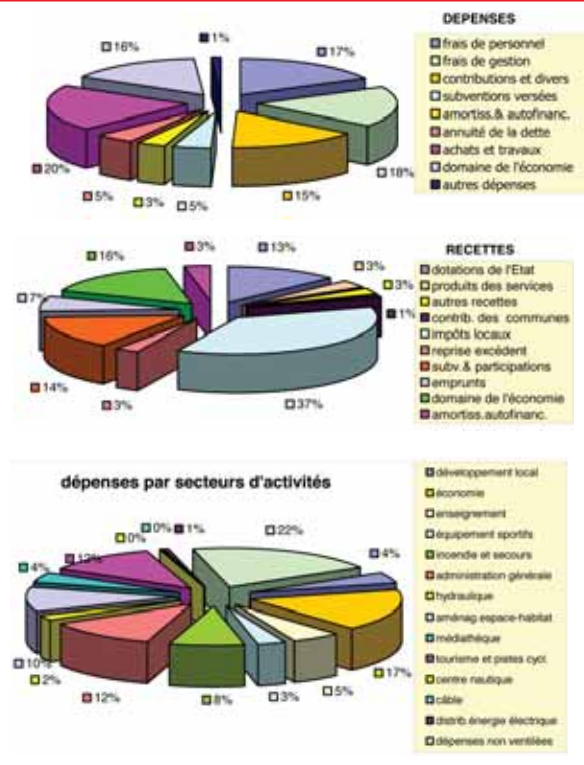
28.95 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

109.50 %
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT

65.09 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

57.51 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement



pétence opéré en 2004 pour la contribution des eaux pluviales (730K€) et à la création de services nouveaux (R.A.M., licence professionnelle, gazon synthétique...). Pour 2005, les taux d'imposition des 4 taxes s'établissent de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 2,99 %.
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,06%.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 11,49%.
- Taxe professionnelle : 2,93%.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le contrat pluriannuel conclu avec le Conseil Général du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau est arrivé à son terme. Faute de moyens financiers suffisants, le nouveau contrat à passer a été reporté en 2006.

La programmation de travaux pour 2005 ne prévoit en conséquence que les opérations non finançables dans le cadre du contrat pluriannuel. Cette «pause» des investissements permettra de maintenir l'endettement à son niveau actuel grâce à l'extinction progressive de la dette à partir de 2007.

Après des hausses successives liées aux investissements et à la mise en service de la nouvelle station d'épuration, la redevance d'assainissement suit pratiquement l'inflation en 2005. Elle passe de 1,213 € hors taxes le m³ à **1,245 €**, soit une évolution de 2,64 %.

Le budget primitif 2005 de l'assainissement se monte en recettes et en dépenses à **7 541 610 €**, dont 3 510 000 € pour la section d'exploitation et 4 031 610 € pour la section d'investissement.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Après un début difficile, le Conseil de Communauté a décidé fin 2004 de doter le service des moyens humains nécessaires pour mettre à jour les données et les fiabiliser dans le temps.

La tarification adoptée par le Conseil de Communauté et détaillée plus loin, tient compte de l'évolution moyenne de 6,6% des contributions au SMICTOM.

Pour l'année 2005, le budget du service d'enlèvement des ordures ménagères s'élève à **3 050 820 €** en recettes et en dépenses.

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées.

La mise en route de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères en 2003 a été très difficile. Il n'a en effet pas été simple de mettre en place dans un délai très réduit, un dispositif aussi complexe. Il a fallu mener de front la réflexion sur le mode de facturation et la constitution des fichiers à partir de données d'origines très diverses. Il en a résulté des modifications lourdes de dernières heures et des périodes de tests et de vérifications très courtes avant le lancement des premières factures. La suite est connue, des réclamations par milliers, des tonnes de rectifications à effectuer. Des services débordés et des mois de travail pour redresser la situation. Sans parler du mécontentement de nombreux usagers, souvent touchés par le transfert de charges qui s'est opéré entre la taxe et la redevance.

Maintenant, le service de la facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères peut entrer en 2005 dans un cycle de fonctionnement normal. Pour autant, les traitements et mises à jour des informations contenues dans nos fichiers resteront très nombreux.

Ce qui change en 2005

Les tarifs:

La hausse du coût du traitement (8% en moyenne, 6,6% pour notre établissement) a été entièrement répercutée. Les nouveaux barèmes s'établissent comme suit :

CATEGORIE	Part fixe	Part proportionnelle				
		Nombre de personnes				
		1	2	3	4	5 et +
A : Sélestat	93	57	53	48	43	27
B : 9 autres communes	88	50	48	43	39	24
C : Châtenois, Scherwiller	48	29	27	24	22	14

Exemple de calcul de la REOM :

Pour un couple avec 1 enfant demeurant à Sélestat, la redevance 2005 se montera à (93+57+53+48), soit 251 €, correspondant à environ 21 € par mois.

Pour un professionnel (ou assimilé) situé à Sélestat et utilisant 1 un bac vert de 240 litres. Dans un premier temps il convient de définir l'équivalent nombre de personnes en divisant le volume total de bac par 65 litres (arrondi au nombre entier supérieur). Dans notre exemple le résultat est 4. La redevance 2005 sera alors de (93+(4x57)), soit 321 €, correspondant à un peu moins de 27 € par mois.

Le règlement de facturation :
A partir de 2005, le règlement de facturation est modifié sur le principe du prorata temporis comme suit. :

Pour les ménages

- Le départ ou l'arrivée survenant entre le 1^{er} janvier et le 30 juin prend effet au 1^{er} juillet ;
- Le départ ou l'arrivée survenant entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre prend effet au 1^{er} janvier de l'année suivante ;
- La composition du foyer prise en compte est celle connue à la date du 1^{er} janvier. Tous les changements intervenant durant l'année prennent effet au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Pour les non-ménages

- La création ou la cessation d'activité survenant entre le 1^{er} janvier et le 30 juin prend effet au 1^{er} juillet de l'année en cours ;
- La création ou la cessation d'activité survenant entre le 1^{er} juillet et le

31 décembre prend effet au 1^{er} janvier de l'année suivante ;

La capacité des bacs verts prise en compte est celle connue à la date du 1^{er} janvier. Toutes les modifications intervenant durant l'année prennent effet au 1^{er} janvier de l'année suivante

Aspects pratiques :

Les usagers sont invités à informer au plus tôt les services de la C.C.S. de toutes les modifications intervenues dans leur situation (composition du foyer, volume de bacs, changement d'adresse, cessation d'activité ...).

La C.C.S. invite également les propriétaires bailleurs et les organismes de gestion locative à informer nos services de tout changement de locataire. La C.C.S. a réalisé une fiche de liaison à cet effet. Elle est disponible sur simple demande. La gestion active des mouvements, même lissée dans le temps (voir ci-des-

sus), concourt au paiement du juste prix par l'utilisateur.

Calendrier 2005
En 2005, le principe de l'émission d'une facture unique à l'occupant est reconduit. Un envoi échelonné par commune est prévu dans le courant de la deuxième quinzaine d'octobre.

Cette règle ne s'applique toutefois pas aux bailleurs sociaux (Colmar Habitat, Domial, Nouveaux Logis de l'Est, etc.). Une facture globale par bâtiment leur sera adressée. La répercussion auprès des locataires se fera aux travers des charges locatives.

Vice-président délégué
Jean-Louis GOLLING

Des décisions du Conseil de Communauté

20 Décembre 2004
Le projet d'aménagement du Giessen va pouvoir être relancé après concertation avec les services de l'Etat. Objectif : améliorer la protection contre les crues en particulier dans la partie nord de Sélestat.

Le réseau du transport intercommunal s'équipe : une dizaine d'abris bus pourront être installés en 2005.

7 Février 2005
Le tracé de la piste cyclable entre Sélestat et Ehnwihl-Muttersholtz est retenu. Il empruntera, jusqu'à la station d'épuration, un chemin rural à proximité du Daecherstgraben. Un itinéraire en site propre, dans un cadre plaisant et sécurisé. Début des travaux fin 2005. Coût prévisionnel : 350 000 € TTC.

Un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) va être entrepris : un outil de prévision et de programmation pour mener une politique de l'habitat sur l'ensemble de la communauté de communes. L'objectif est de favoriser une répartition équilibrée et diversifiée des loge-

ments dans les communes et entre les communes.

La communauté de communes de Sélestat va assurer pour le compte des différentes communautés de communes d'Alsace centrale le portage d'un projet commun : celui de l'espace de promotion touristique de notre secteur qui sera aménagé sur l'aire de services autoroutières du Haut Koenigsbourg, en cours d'aménagement. Une vitrine idéalement située qui permettra de présenter à de très nombreux visiteurs les richesses de notre territoire.

14 Mars 2005
Le budget primitif est adopté. Le budget général s'élève à 11.4 M €, le budget assainissement à 7.5 M € et le budget ordures ménagères à 3M €. Les taux d'imposition sont majorés de 15 % une augmentation nécessaire pour le financement de la compétence « eaux pluviales » transférée à la communauté de communes depuis l'an passé. Les principaux projets inscrits dans ce budget sont détaillés à l'intérieur de ce numéro.

23 Mai 2005
Engagement de nombreux chantiers d'assainissement dans différentes communes : à Sélestat rue du Saumon et rue Taurellus, à Ebersheim rue du Bernstein et rue du Ht Koenigsbourg, à Scherwiller rue des Rossignols, à La Vancelle dans le parc en cours d'aménagement et rue du général de Gaulle, à Châtenois rue du Sultzfeld. Une programmation de nouveaux équipements sportifs communautaires est adoptée. Elle est engagée dès cette année avec le projet d'agrandissement du COSEC Eugène Griesmar qui permettra à l'équipe 1 de handball de se produire dans les conditions du plus haut niveau. L'agrandissement sera aussi un ballon d'oxygène pour les nombreux sportifs qui se partagent les installations actuelles devenues trop étroites. Dans le même temps seront aménagés dans 7 communes des espaces multijeu de proximité. Viendront ensuite 2 équipements couverts, un pour les communes du Ried, un autre pour les communes du Piémont.



Programme de PIERISEL TV

Du 3 au 16 juin 2005
Le 3^e âge
L'association «Poil de Bonheur»
L'Association ARCAL
L'AGF

Du 17 au 30 juin 2005
Les Jardins
Un jardin anglais à Muttersholtz

Le parc des ruines du château de Kintzheim

Du 1^{er} au 14 juillet 2005
Le château du Haut-Koenigsbourg autrement

Du 15 au 28 juillet 2005
Le Relais d'Assistances Maternelles (RAM) de la Communauté de

Communes de Sélestat
Présentation, activités menées ...

Du 29 juillet au 11 août 2005
La réintroduction du saumon